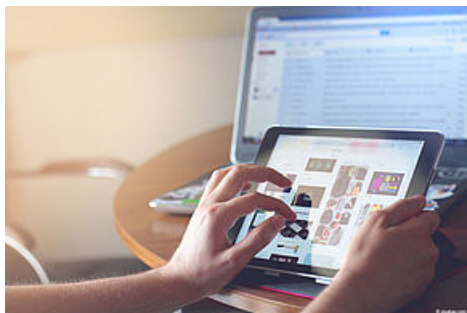




Economie : En route vers le numérique

Transformation numérique : des diagnostics gratuits pour les TPE/PME.

Publié le 22 janvier 2021



Dans le cadre de « France Relance », le Gouvernement annonce un financement de 3 millions d'euros pour le lancement des diagnostics numériques pour les TPE et les PME, piloté par la Direction générale des entreprises via l'initiative France Num, CCI France et CMA France.

Au cours des 4 prochains mois, CCI France et CMA France réaliseront 10 000 diagnostics numériques gratuits auprès des commerçants, des artisans et des indépendants.

Le dispositif de diagnostic numérique permettra d'évaluer la maturité numérique de leur entreprise et de les aider à entamer leur transition numérique en élaborant un plan d'action individualisé et adapté. Il abordera l'ensemble des thématiques liées au numérique (visibilité en ligne, marketing digital, vente en ligne, ressources internes, sécurité et RGPD, etc.).

Comment bénéficier d'un diagnostic numérique gratuit ?



Il suffit d'en faire la demande auprès de la chambre consulaire de votre territoire. Le diagnostic sera réalisé en présentiel ou à distance, par les conseillers consulaires. (voir sur les annuaires sur les sites) :

➤ <https://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire> ou <http://annuairecma.artisanat.fr/> 

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de relance, vient en complémentarité des mesures annoncées début novembre pour encourager les entreprises à se numériser :

- l'aide de 500 € à destination des commerces fermés administrativement,
- la mobilisation des réseaux des CCI et des CMA pour accompagner les entreprises souhaitant poursuivre leur activité grâce au numérique.

